Envoyé en préfecture le 09/11/2021
Reçu en préfecture le 09/11/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20211104-D2021_131-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2021-131

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 4 novembre 2021)

Date de convocation : 14 octobre 2021
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 27
Nombre de délégués votants : 32

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 4 novembre 2021 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes BERGES, LAHOURATATE, BLANCHET, BARRAQUE, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, LOUSTAU, CARRERE, VISSE, SASSOUBRE, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, LEGLISE, SANZ et GARROCQ.

Absents ou excusés : Mmes MOURTEROT, CANDAU, GANTCH, POUEYMIROU-BOUCHET, CASSOU, TOULOU.

Pouvoir : Mme MOURTEROT à M. AUSSANT
Mme CANDAU à Mme BERGES
Mme GANTCH à Mme BARRAQUE
Mme POUEYMIROU-BOUCHET à Mme MOULAT
Mme CASSOU à M. CASADEBAIG

Secrétaire de séance : M. CARRERE

OBJET : CULTURE - PATRIMOINE : ACCOMPAGNEMENT PORTEUR DE PROJET

RAPPORTEUR : Isabelle BERGES, Vice-Présidente

Dans le cadre de sa compétence « Pays d'art et d'histoire », la Communauté de Communes a décidé d'accompagner techniquement et/ou financière les porteurs de projets valorisant le(s) patrimoine(s) de la vallée d'Ossau et répondant au règlement d'intervention voté en Conseil Communautaire du 10/04/2018.

Afin de valoriser le patrimoine de la chapelle de Gabas érigée au 12è siècle et inscrite aux Monuments Historiques, l'association les Amis de la Chapelle de Gabas, sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes pour la réalisation d'une publication sur l'histoire de cet édifice.

Cette publication rentre dans le cadre de la collection FOCUS des éditions du label Villes et Pays d'art et d'histoire et répond aux critères d'éligibilité du règlement d'intervention de la CC Vallée d'Ossau.

A ce titre, il est décidé d'octroyer une subvention de 500 euros.
Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ATTRIBUE et AUTORISE à VERSER la subvention comme indiquée ci-dessus ;

- AUTORISE le Président à signer les documents correspondants.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON